

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 668

8 avril 2011

SOMMAIRE

ABN AMRO Alternative Investments	32042	HAMOISE Spf S.A.	32029
Actessa S.A.	32018	Indian Investment SPF S.A.	32038
Alger Sicav	32025	Jomeline Strategies S.A.	32034
AMM Finance Sicav	32058	Kadmos SPF S.A.	32028
Aquimmo S.A.	32058	KPMG Pension Scheme, Sepcav	32019
Audiolux	32024	Lamazère Spf S.A.	32039
Bermonze Investissement S.A.	32036	Loubard S.A.	32057
Bonvalot S.A.	32034	LUBELAIR S.A., société de gestion de pa-	
Britanny Investment	32041	trimoine familial	32035
Capital International Fund	32040	Luxempart	32028
Carolus Investment Corporation S.A.		MainFirst	32030
S.P.F.	32021	Mondeville Investissement S.A.	32035
Chios SPF S.A.	32022	Monsigny Development S.A.	32034
Clairvot S.A.	32036	Morgan Stanley Investment Funds	32019
Cleome Index	32026	Morgan Stanley Investment Funds	32018
C&L Partners	32059	Nordic Finance Holding S.A. S.P.F.	32030
Comilfo	32041	Novalux S.A.	32039
Cyriel Investissement S.A.	32037	Pamphili S.à r.l.	32063
Daventry Development S.A.	32036	Piguet International Fund	32031
DECATHLON International Shareholding		Primera Fund	32040
Plan S.C.A.	32038	RHG S.A.	32035
Demyio S.à r.l.	32064	Rinascimento Sicav	32031
Dinvest	32026	Robeco Alternative Investment Strategies	
Dinvest Access	32027	32043
ECM Real Estate Investments A.G.	32022	Sella Global Strategy Sicav	32033
E.G. Capital S.A.	32064	Société Anonyme des Chaux de Contern	
ERI Bancaire Luxembourg S.A.	32025	32042
Eurofonprofit	32027	Sofidra S.A.	32037
Euro Marine Services SA	32057	SOLIDUS Invest S.A.	32032
Euromobiliare International Fund	32021	Stofan	32024
European General Investments	32037	Strategy Fund	32039
Europressing S.A.	32028	Sylux S.A.	32031
FF Capital S.A.	32043	Trafco S.A. - SPF	32059
Full S.A.	32033	V.H.K. S.A.	32032
Gorinvest S.A.	32058	Vialdo S.A., SPF	32032
Gouvia S.A.	32029	Wampum	32041

Morgan Stanley Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 29.192.

The Shareholders of MORGAN STANLEY INVESTMENT FUNDS (the "Company") are invited to attend the
ANNUAL GENERAL MEETING

to be held on Tuesday, 10 May 2011, at 10.30 am CET at the registered office of the Company with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the Report of the Board of Directors and the Report of the Auditors for the financial year ended 31 December 2010.
2. Approval of the Audited Annual Accounts for the financial year ended 31 December 2010.
3. Ratification of the distributions as detailed in the Audited Annual Accounts for the financial year ended 31 December 2010.
4. Granting of discharge to the Directors of the Company with respect to the performance of their duties for the financial year ended 31 December 2010.
5. Appointment/re-appointment of the Directors of the Company until the next Annual General Meeting of Shareholders which will deliberate on the Audited Annual Accounts for the financial year ending 31 December 2011.
6. Ratification and approval of the payment of directors fees to the Directors of the Company for the financial year ended 31 December 2010.
7. Re-appointment of the Auditors of the Company, Ernst & Young, to serve until the next Annual General Meeting of Shareholders which will deliberate on the Audited Annual Accounts for the financial year ending 31 December 2011.
8. Miscellaneous

Resolutions on the agenda of the Annual General Meeting will require no quorum and the resolutions will be passed by a simple majority of the shares represented and voting.

All shareholders are entitled to attend and vote and are entitled to appoint proxies to attend and vote instead of them. A proxy need not be a member of the Company. If you cannot attend this meeting, please return the form of proxy duly dated and signed and marked for the attention of Christie Lemaire-Legrand, c/o J.P. Morgan Bank (Luxembourg) S.A., Company Administration Department, European Bank & Business Center, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, prior to Friday, 6 May 2011 at 5 p.m. CET.

Référence de publication: 2011039976/33.

Actessa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 7.248.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

fixée au vendredi 29 avril 2011 à 16.30 heures au siège social à Foetz.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les opérations et la situation de la société pour l'exercice 2010;
2. Rapport du commissaire aux comptes;
3. Approbation du bilan et des comptes de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2010;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle; les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentées ou représentées à l'assemblée.

Pour être admis à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur voudront se conformer aux dispositions de l'article 26 des statuts.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2011046190/21.

KPMG Pension Scheme, Sepcav, Société d'Epargne-Pension à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 80.358.

Notice is hereby given to the shareholders of KPMG Pension Scheme Sepcav that the

ANNUAL GENERAL MEETING

will be held at the offices of KPMG Luxembourg, at 5, rue des Primeurs, L-2361 Luxembourg/Strassen, on 27th April 2011 at 11.00, with the following agenda:

Agenda:

1. Reading of the accounts for the financial year ended December 31st, 2010
2. Reading of the report of the Board of Directors
3. Reading of the report of the Independent Auditor concerning the accounts for the financial year ended December 31st, 2010
4. Approval of the accounts
5. Appointment of the Independent Auditor
6. Discharge to the Directors
7. Appointment of Directors by the Annual General Meeting
8. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum for the items in the agenda is required and that the decisions will be taken by the majority of the shares present or represented at the meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at the meeting by proxy.

In order to vote at the annual general meeting, shareholders may be present in person or represented by a duly appointed proxy. Shareholders who cannot attend the meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy to the address of the Sepcav to arrive no later than 26th April 2011. Proxy forms can be obtained from the registered office of the Sepcav.

Luxembourg, 17th March 2011.

*By order of the Board of Directors
of the KPMG Pension Scheme Sepcav.*

Référence de publication: 2011044014/7509/30.

Morgan Stanley Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 29.192.

The Shareholders of Morgan Stanley Investment Funds (the "Company") are invited to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

(the "Meeting") to be held on 10 May 2011 at 10.00 am CET at the registered office of the Company, with the following agenda:

Agenda:

1. With effect from 1 July 2011, all references in the Articles of Incorporation to the Directive 85/611/EEC and to the Law of 20 December 2002 relating to undertakings for collective investment (the "2002 Law"), shall be replaced by respectively a reference to the Directive 2009/65/EC and to the Law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment (the "2010 Law") and all references to specific articles of the 2002 Law shall be replaced by the relevant article of the 2010 Law.
2. With effect from 1 July 2011, amendment of the Article 12 of the Articles of Incorporation by addition of a bullet point (h) to read as follows: "h) following the suspension of the calculation of the net asset value per share/unit, the issue, redemption and/or conversion of shares/units, at the level of a master fund in which a Sub-Fund invests in its quality of feeder fund of such master fund."
3. With effect from 1 July 2011, amendment to the fifth paragraph of Article 18 of the Articles of Incorporation to read as follows: "In the determination and implementation of the investment policy the board of directors may cause the assets of the Company to be invested in transferable securities and money market instruments, units of undertakings for collective investment in transferable securities ("UCITS") authorised according to Directive 2009/65/EC and/or other undertakings for collective investment ("UCIs") within the meaning of Article 1, paragraph (2) first and second indents of Directive 2009/65/EC, including shares/units of a master fund qualifying as UCITS, deposits with credit institutions, financial derivative instruments and all other permitted assets such as referred to in Part I of the 2010 Law."

4. With effect from 1 July 2011, amendment to bullet point f under the sixth paragraph of Article 18 of the Articles of Incorporation by addition of the following wording: "This restriction does not apply either where a Sub-Fund is investing in shares/units of a master fund qualifying as UCITS."
5. With effect from 1 July 2011, amendment to the sixth paragraph of Article 18 of the Articles of Incorporation by addition of a bullet point (j) to read as follows: "(j) shares or units of a master fund qualifying as UCITS."
6. With effect from 1 July 2011, amendment of Article 18 of the Articles of Incorporation by addition of a final paragraph to read as follows: "In addition, a Sub-Fund may subscribe, acquire and/or hold Shares of one or more Sub-Funds (the "Target Sub-Fund(s)"), without it being subject to the requirements of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, with respect to the subscription, acquisition and/or the holding by a company of its own shares provided that:
 - * the Target Sub-Fund does not, in turn, invest in the Sub-Fund invested in such Target Sub-Fund; and
 - * no more than 10% of the net assets of the Target Sub-Fund the acquisition of which is contemplated may be invested in aggregate in units/shares of other UCIs; and
 - * voting rights, if any, attaching to the relevant Shares of the Target Sub-Fund(s) are suspended for as long as they are held by the Sub-Fund concerned and without prejudice to the appropriate processing in the accounts and the periodic reports; and
 - in any event, for as long as these Shares of the Target Sub-Fund(s) are held by the Sub-Fund, their value will not be taken into consideration for the calculation of the net assets of the Sub-Fund for the purposes of verifying the minimum threshold of the net assets of the Sub-Fund as imposed by law; and
 - there is no duplication of management/subscription or repurchase fees between those at the level of the Sub-Fund having invested in the Target Sub-Fund and such Target Sub-Fund."
7. With effect from 1 July 2011, amendment to the third paragraph of Article 24 of the Articles of Incorporation to read as follows: "Assets which may not be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the redemption will be deposited with the "Caisse de Consignation" on behalf of the persons entitled thereto."
8. With effect from 1 July 2011, amendment to the fifth and following paragraphs of Article 24 of the Articles of Incorporation to read as follows:

"Under the same circumstances as provided in the first paragraph of this Article, the board of directors may decide to allocate the assets of any Sub-Fund or class of shares to those of another existing Sub-Fund or class of shares within the Company or to another Luxembourg or foreign UCITS (the "new UCITS") or to another sub-fund or class of shares within such other Luxembourg or foreign UCITS (the "new Sub-Fund or Class of Shares") and to redesignate the shares of the class or classes concerned, as relevant, as shares of the new UCITS or of the new Sub-Fund or Class of Shares (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to shareholders). In case the Company or the Sub-Fund concerned by the merger is the receiving UCITS (within the meaning of the 2010 Law), the Board of Directors will decide on the effective date of the merger it has initiated. Such a merger shall be subject to the conditions and procedures imposed by the 2010 Law, in particular concerning the merger project to be established by the boards of directors and the information to be provided to the Shareholders.

Notwithstanding the powers conferred to the board of directors by the preceding paragraph, an amalgamation of Sub-Funds or classes of shares within the Company may be decided upon by a general meeting of the shareholders of the class or classes of shares issued in the Sub-Fund concerned or class or classes of shares concerned for which there shall be no quorum requirements and which will decide upon such an amalgamation by resolution taken by simple majority of those present or represented. Such general meeting of the shareholders will decide on the effective date of such a merger.

The Shareholders may also decide a merger (within the meaning of the 2010 Law) of the assets and of the liabilities attributable to the Company or any Sub-Fund with the assets of any new UCITS or new sub-fund within another UCITS. Such a merger and the decision on the effective date of such a merger shall require resolutions of the Shareholders of the Company or Sub-Fund concerned subject to the quorum and majority requirements referred to in Article 30 hereof, except when such a merger is to be implemented with a Luxembourg UCITS of the contractual type ("fonds commun de placement"), in which case resolutions shall be binding only on such shareholders who have voted in favour of such merger. If the merger is to be implemented with a Luxembourg UCITS of the contractual type ("fonds commun de placement"), Shareholders not having voted in favour of such merger will be considered as having requested the redemption of their Shares, except if they have given written instructions to the contrary to the Company. The assets which may not or are unable to be distributed to such Shareholders for whatever reasons will be deposited with the Depository for the period required by Luxembourg law; after such period, the assets will be deposited with the "Caisse de Consignation" on behalf of the persons entitled thereto.

Where the Company (or any of its Sub-Funds, as the case may be) is the absorbed entity, which thus ceases to exist, irrespective of whether the merger is initiated by the Board of Directors or by the Shareholders, the general meeting of Shareholders of the Company (or of the relevant Sub-Fund, as the case may be) must decide the effective date of the merger. Such general meeting is subject to the quorum and majority requirements referred to in Article 30 hereof."

Resolutions on the agenda of the Meeting will require a quorum of fifty percent (50%) of the shares outstanding. Should the quorum of fifty percent (50%) of the shares issued and outstanding not be met at the Meeting, a reconvened meeting,

which will validly deliberate irrespective of the number of shares represented, will be reconvened on or around 1 July 2011 with the same agenda as above.

Resolutions at either meeting will be passed if approved by more than two-third majority votes cast.

All shareholders are entitled to attend and vote and are entitled to appoint proxies to attend and vote instead of them. A proxy need not be a member of the Company. If you cannot attend this Meeting, please return the form of proxy duly dated and signed to J.P. Morgan Bank (Luxembourg) S.A., Company Administration Department (Building C), European Bank & Business Center, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg to the attention of Christie Lemaire-Legrand prior to 6 May 2011 at 5.00 pm CET. Proxy forms can be obtained from the registered office of the Company.

Référence de publication: 2011046187/99.

Carolus Investment Corporation S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 16.100.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mardi 26 avril 2011 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2010.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011048320/1267/16.

EUROFUNDLUX, Euromobiliare International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 82.461.

Les actionnaires sont convoqués à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 26 avril 2011 à 11 heures au siège social de la société sous rubrique avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Compte rendu d'activité du Conseil d'Administration et rapport du Réviseur d'Entreprises sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2010
2. Approbation des Etats Financiers au 31 décembre 2010
3. Décharge aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat
4. Rémunération des Administrateurs pour l'exercice 2011
5. Nomination du Réviseur d'Entreprises pour un terme d'un an
6. Divers

Aucun quorum n'est requis pour que l'assemblée puisse délibérer valablement.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

Chaque action, quels que soient le compartiment et la classe ou sous-classe auxquels elle se rapporte et quelle que soit sa valeur nette d'inventaire dans son compartiment et sa classe ou sous-classe, donne droit à une voix.

Pour pouvoir assister ou être représenté à l'Assemblée Générale Ordinaire, le propriétaire d'actions au porteur sera tenu de déposer son récépissé de souscription ou tout autre document probant aux guichets de l'une des agences mentionnés ci-dessous, accompagné éventuellement d'une procuration cinq (5) jours francs avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Sont admis à assister ou être représentés à l'Assemblée Générale Ordinaire tous les actionnaires nominatifs inscrits dans le registre des actionnaires (5) cinq jours francs avant la tenue de ladite Assemblée. Les propriétaires d'actions nominatives devront aviser le Conseil d'Administration de la Société par écrit cinq (5) jours francs avant l'Assemblée de leur intention d'y participer soit personnellement, soit par procuration, laquelle devra être déposée cinq (5) jours francs avant l'Assemblée à l'un des guichets mentionnés ci-dessous.

Au Grand Duché de Luxembourg : Credem International (Lux) S.A., 10/12 Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg

En Italie : Credito Emiliano S.p.A., Via Emilia S.Pietro, 4, I-42100 Reggio Emilia

Tout actionnaire a par ailleurs la possibilité de voter par procuration en désignant un représentant de l'Agent Domiciliaire, c'est-à-dire Credem International (Lux) S.A., comme mandataire. Des formulaires de procuration sont disponibles sur simple demande au Siège Social de la Société ; la procuration doit être communiquée au mandataire endéans le délai indiqué ci-dessus, moyennant câble, télégramme, télex, téléfax ou tout moyen similaire soit directement à Credem International (Lux) S.A., soit par l'intermédiaire de Credito Emiliano S.p.A.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011046191/1913/38.

Chios SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 82.007.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 27 avril 2011 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31.12.2010.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011048321/1031/15.

ECM Real Estate Investments A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 65.153.

Notice of annual general meeting of shareholders

to the holders of shares with ISIN Code LU 0259919230,

to the holders of CZK 2,000,000,000 Floating Rate Bonds due 2012 issued on 30th March 2007, with ISIN Code CZ0000000211

to the holders of the outstanding 21,221 Bonds issued on 9th October 2007 and of 5,311 Bonds issued on 2nd November 2007, with ISIN Code XS0319645981,

to the holders of the outstanding 779,772 Warrants issued on 31st July 2006 and 10th August 2006, with ISIN Code: XS0258854495

and

to the holders of the outstanding 1,485,470 Warrants issued on 9th October 2007 and of 371,770 Warrants issued on 2nd November 2007, with ISIN Code: XS0319646286

The ANNUAL GENERAL MEETING

of the shareholders of the Company (the "Meeting") will be held at its registered office in Luxembourg at 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 26 April 2011, at 10:00 a.m., with the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the board of directors and of the auditors on the statutory and consolidated accounts of the Company as at 31 December 2010.
2. Approval of the statutory accounts of the Company as at 31 December 2010.
3. Approval of the consolidated accounts of the Company as at 31 December 2010.
4. Allocation of the net results.
5. Vote on possible dissolution of the Company in accordance with article 100 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies.
6. Re-appointment of a Luxembourg independent auditor (réviseur d'entreprises agréé), Deloitte S.A., for a period ending immediately after the annual general meeting of shareholders to be held in 2012, to audit in the capacity of independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) both the statutory and the consolidated accounts of the Company.

7. Discharge to the members of the Board of Directors and to the auditors.
8. Elections to the Board of Directors
9. Approval of director's remuneration received for their performance of their duties during the year 2010 and during the period from January 2011 till April 2011.
10. Approval of the future remuneration scheme of the members of the Board of Directors for the period commencing on the Annual General Meeting of shareholders to be held on 26th April 2011 to the date of the Annual General Meeting of shareholders to be held in 2012.
11. Miscellaneous.

The Meeting shall validly deliberate on all the items, save for item 5 of the agenda without any quorum requirement and resolutions shall be adopted by at least 50% of the votes cast.

The Meeting shall validly deliberate on item 5 of the agenda if 50% is present or represented and the resolution on item 5 shall be adopted by 25% of the votes cast.

Shareholders who wish to vote must do so in accordance with the procedures of Clearstream Banking Société Anonyme, Luxembourg, ("Clearstream") and Centrální depozitár cenných papíru, a.s., being the legal successor of UNIVYC, a.s., (Centrální depozitár cenných papíru, a.s. "CDCP", and collectively with Clearstream the "Clearing Systems").

Shareholders must allow sufficient time for compliance with the standard operating procedures of Clearstream and CDCP in order to ensure delivery of their instructions to the Depositary in due course.

Beneficial owners of shares held through a broker, dealer, commercial bank, custodian, trust company or account holder (each, an "Intermediary") are urged to confirm the deadline for receipt of their voting instructions by such Intermediary to ensure onward delivery of such instructions to the Depositary by the relevant deadline.

Shareholders acknowledge that by communicating their instructions and blocking their shares in the relevant Clearing Systems they will be deemed to consent to having the relevant Clearing Systems provide details concerning their identity to the Depositary and to the Company.

The shareholders need not be present at the Meeting in person.

In accordance with article 22 of the articles of incorporation, a shareholder may act at the Meeting by appointing another person who need not be a shareholder himself.

Alternatively, in accordance with article 25 of the articles of association, a shareholder may cast his vote by ballot papers ("formulaires").

Relevant proxy forms and/or ballot papers ("formulaires") may be obtained, free of charge, at the registered office of the Company or, through the Clearing Systems, from the Depositary.

Any shareholder wishing to attend and vote at the Meeting in person must produce at the Meeting a valid voting certificate issued by the Depositary relating to the share(s), in respect of which he wishes to vote.

Any shareholder not wishing to attend and vote at the Meeting in person may either deliver his voting certificate(s) to the person whom he wishes to attend the Meeting on his behalf together with a duly executed proxy form or deliver his voting certificate(s) together with his ballot paper ("formulaire") at the registered office of the Company.

To obtain a voting certificate, shares must be deposited with the Depositary or (to the satisfaction of such Depositary) held to its order or under its control by Clearstream or any other depositary approved by it, for the purpose of obtaining voting certificates, not later than 12:00 p.m. on 25 April 2011.

Shares so deposited or held will not be released until the earlier of the conclusion of the Meeting (or, if applicable, any adjournment of such Meeting).

Confirmation of attendance to the meeting, either in person or through a proxyholder, delivery of proxies and/or of ballot papers ("formulaires") must be effected by fax (or any other permissible means as described in the articles of association) to the Company not later than 12:00 p.m. on 25 April 2011.

Holders of Bonds and/or Warrants are entitled to attend but not to vote at the Meeting.

The contact details of the Company are as follows:

Company

ECM REAL ESTATE INVESTMENTS A.G.

9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

Fax: +352 45 123 205

Attention: Mrs. Alexandria Ludowicy or BDO Tax & Accounting, Mr. Pierre LENTZ
or Mrs. Géraldine RODRIGUES

The details of the Depositary are as follows:

Depositary

Caceis Bank Luxembourg

5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

Fax: +352 47 67 73 13

Email: lb-dob-listing@caceis.com

Attention: Corporate Trust Department

Luxembourg, on 8 April 2011.

ECM REAL ESTATE INVESTMENTS A.G.

Board of Directors

Référence de publication: 2011048325/534/93.

Stofan, Société Anonyme.

Siège social: L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 106.087.

Les actionnaires sont cordialement invités à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des Actionnaires de la société STOFAN S.A. qui se tiendra le mercredi 11 mai 2011 à 11.00 heures au 23, avenue Monterey, Centre Monterey, 3^e étage, L-2163 Luxembourg, avec l'ordre du jour repris ci-dessous:

Ordre du jour:

1. Elections statutaires:
 - a) Nomination du Commissaire aux Comptes.
 - b) Nomination des Administrateurs.

Référence de publication: 2011046954/5649/14.

Audiolux, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 27.301.

En vue de la fusion par absorption de la société Audiolux S.A. par la société Luxempart S.A., dont le projet de fusion est publié au Mémorial du 25 mars 2011, les actionnaires de la société anonyme Audiolux sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu mardi, le 26 avril 2011 à 9.00 heures, au siège social, 12, rue Léon Laval à Leudelange, à l'effet de délibérer sur les points suivants:

Ordre du jour:

1. Présentation du projet de fusion par absorption de la Société par Luxempart S.A. et de l'objet de Luxempart S.A. libellé comme suit:

"La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires de brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent."
2. Approbation de la fusion par absorption de la Société par Luxempart S.A. avec application de l'article 282 (droit de rachat des minoritaires) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").
3. Confirmation de la non-application des articles 265 et 266 de la Loi.
4. Constat de la date effective de réalisation de la fusion de la Société et de Luxempart S.A.
5. Considération de l'obligation de Luxempart S.A. d'émettre des actions aux actionnaires minoritaires de la Société.
6. Vérification et attestation par le notaire instrumentant de l'existence et de la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du projet commun de fusion.
7. Constatation que suite à la réalisation de la fusion la Société cesse d'exister.

Les actionnaires qui désirent assister à cette assemblée doivent, conformément à l'article 9 des statuts, déposer leurs titres pour le mardi 19 avril 2011 au plus tard, auprès de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat ou de la Dexia-Banque Internationale à Luxembourg.

Les actionnaires peuvent se faire représenter dans les conditions déterminées par l'article 9 des statuts; les procurations doivent être déposées auprès des mêmes banques le mercredi 20 avril 2011 au plus tard.

L'assemblée générale ne délibère valablement que si la moitié du capital est représentée. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir au moins deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour le Conseil d'administration

François TESCH

Président

Référence de publication: 2011046953/6583/44.

ERI Bancaire Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 14, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 30.912.

Mesdames, Messieurs, les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de notre société qui se tiendra extraordinairement au siège social en date du *29 avril 2011* à 10.30 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les opérations et la situation de la société au 31 décembre 2010;
2. Lecture du rapport de révision et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010, tels qu'établis par le Conseil d'Administration;
3. Lecture et décision de la proposition d'affectation des résultats;
4. Décharge à donner aux administrateurs;
5. Elections statutaires;
6. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprise;
7. Divers.

Pour le conseil d'administration

Un mandataire

Référence de publication: 2011047723/1161/22.

Alger Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 55.679.

We have the pleasure of inviting you to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders (the "Meeting") of Alger SICAV (the "Company"), which will be held on *29 April 2011* at 3.00 p.m. at the registered office of the Company at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation and approval of the Directors' Report to the Shareholders and the Independent Auditor's Report of the Company for the fiscal year ended 31 December 2010.
2. Approval of the Statement of Net Assets and the Statement of Operations of the Company for the fiscal year ended 31 December 2010 and of the allocation of results.
3. Discharge to be granted to the Directors with respect to the performance of their duties for the fiscal year ended 31 December 2010.
4. Re-election of the Directors until the next annual general meeting to be held in 2012.
5. Re-appointment of the Independent Auditor of the Company until the next annual general meeting to be held in 2012.
6. Approval of Directors' fees.
7. Any other business, which may be properly brought before the Meeting.

Shareholders are advised that no quorum for the items of the agenda is required, and that decisions will be taken if approved by a simple majority of the votes cast at the Meeting. Each whole share is entitled to one vote.

Shareholders who will not be able to attend the Meeting may vote by proxy by returning the proxy form, which is available at the registered office of the Company, duly completed, dated and signed, by fax to the following number: (+352) 47 40 66 6503 (to the attention of Mike Wickler) before *27 April 2011* and subsequently by mail to Brown Brothers

Harriman (Luxembourg) S.C.A., c/o Corporate & Legal Administration, 2-8, Avenue Charles de Gaulle, B.P. 403, L-2014 Luxembourg.

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2011048319/755/30.

Cleome Index, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 72.234.

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires ("l'Assemblée") de CLEOME INDEX aura lieu au siège social de la société, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg le 26 avril 2011 à 11.00 heures.

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises au 31 décembre 2010
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2010
3. Affectation des résultats
4. Décharge à donner au Conseil d'Administration pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2010
5. Election du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
6. Divers

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée ne requièrent aucun quorum et que les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire jusqu'au 21 avril 2011 auprès de CLEOME INDEX, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, à l'attention de Mme Mylène Castellani (Fax N° +352 / 2460-3331).

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de Dexia Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Les actionnaires sont informés que le rapport annuel est disponible sur demande et sans frais auprès du siège social de la société.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011048322/755/29.

Dinvest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 24.540.

Shareholders are invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders which will be held at the registered office of the Company in Luxembourg on Thursday *April 28th*, 2011 at 3.00 p.m. local time.

For purpose of considering the following agenda:

Agenda:

1. Reading and approval of the Board of Directors' Report.
2. Reading of the Statutory Auditor's Report.
3. Reading and approval of the annual accounts as at December 31st, 2010.
4. Appropriation of income.
5. Discharge to be granted to the Directors for the past year.
6. Statutory appointments.
7. Allocation of Directors' profit quota.
8. Miscellaneous.

The resolution shall be carried by a majority of those present or represented.

The shareholders on record at the date of the meeting are entitled to vote or give proxies. Proxies should arrive at the Registered Office of the Company or at the following address: UNION BANCAIRE PRIVEE (LUXEMBOURG) S.A., 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2011048323/755/25.

Dinvest Access, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 151.889.

Shareholders are invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders which will be held at the registered office of the Company in Luxembourg on Thursday *April 28th, 2011* at 10.00 a.m. local time.

For purpose of considering the following agenda:

Agenda:

1. Reading and approval of the Board of Directors' Report.
2. Reading of the Statutory Auditor's Report.
3. Reading and approval of the annual accounts as at December 31st, 2010.
4. Appropriation of income.
5. Discharge to be granted to the Directors for the past year.
6. Statutory appointments.
7. Allocation of Directors' profit quota.
8. Miscellaneous

The resolution shall be carried by a majority of those present or represented.

The shareholders on record at the date of the meeting are entitled to vote or give proxies. Proxies should arrive at the Registered Office of the Company or at the following address: UNION BANCAIRE PRIVEE (LUXEMBOURG) S.A., 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2011048324/755/25.

Eurofonprofit, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 64.586.

Shareholders are kindly invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

to be held at the premises of RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, on *April 26, 2011* at 2.30 p.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at December 31, 2010
3. Allocation of the net results
4. Discharge to the Directors and auditor
5. Statutory Appointments
6. Miscellaneous

Shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011048326/755/21.

Europressing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 49.315.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 26 avril 2011 à 09.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2010, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2010.
4. Décision de la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011048327/1023/17.

Kadmos SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 83.905.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le 27 avril 2011 à 17.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et des comptes de profits et pertes et affectation des résultats au 31.12.2010.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011048782/1031/15.

Luxempart, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 27.846.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société LUXEMPART S.A. sont invités à participer à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le mardi, le 26 avril 2011 à 11.00 heures au siège social à Leudelange, 12, rue Léon Laval qui se tiendra à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Présentation des "Rapport de gestion social" et "Rapport de gestion consolidé" de l'exercice 2010
2. Présentation des rapports du Réviseur d'entreprises
3. Approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice 2010
4. Affectation du résultat
5. Nominations statutaires
6. Décharge à donner aux administrateurs
7. Décharge aux organes de la société Audiolux SA dans le cadre des opérations de fusion entre Luxempart-Audiolux
8. Indemnités des administrateurs
9. Prolongation de l'autorisation pour la société d'acquérir ses propres actions
10. Divers

Le texte des résolutions qui seront soumises au vote de l'Assemblée générale ordinaire peut être consulté sur le site www.luxempart.lu (sous le chapitre "gouvernance", rubrique "Assemblée générale") ou être obtenu sur demande au secrétariat de Luxempart S.A. (tél. +352 437 425 101).

Le capital social souscrit et entièrement libéré de LUXEMPART S.A. s'élève à € 59.844.825,00. Il est représenté par 23.937.930 actions sans désignation de valeur nominale. Chaque action donne droit à une voix. LUXEMPART S.A. détient 939.470 actions propres, dont le droit de vote est suspendu par application de l'article 49-5 de la loi sur les sociétés commerciales. De ce fait, le nombre total des droits de vote s'élève à 22.998.460.

L'Assemblée générale ordinaire délibérera valablement quelle que soit la portion du capital social représentée. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix exprimées lors de l'Assemblée par vote à main levée et les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu.

Chaque détenteur d'une action est autorisé à participer à l'Assemblée, à condition de respecter les modalités de participation décrites ci-après.

Modalités de participation

Pour pouvoir participer personnellement à l'Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs titres pour mardi, le 19 avril 2011 au plus tard, auprès de la Dexia Banque Internationale à Luxembourg ou de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État.

Les propriétaires d'actions nominatives recevront une convocation personnelle comprenant l'ordre du jour et l'explication des formalités à suivre pour participer. Ils peuvent assister à l'Assemblée à condition d'en avoir avisé la Société par écrit pour lundi, le 18 avril 2011 au plus tard.

Les actionnaires peuvent se faire représenter lors de l'Assemblée par un autre actionnaire ayant lui-même le droit de vote. Dans ce cas, la procuration dûment remplie et signée doit être déposée au siège social pour mercredi, le 20 avril 2011 au plus tard. Les formulaires de procuration sont disponibles sur le site internet www.luxempart.lu ou sur demande au secrétariat de Luxempart S.A. (tél. 437 435 101).

Pour le Conseil d'administration

Gaston SCHWERTZER

Président

Référence de publication: 2011048783/6583/48.

Gouvía S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 97.060.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 27 avril 2011 à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2010, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2010.
4. Décision de la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011048328/1023/18.

HAMOISE Spf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 34.390.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 28.04.2011 à 15.30 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31.12.2010;
- Affectation du résultat au 31.12.2010;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;

- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011048641/18.

Nordic Finance Holding S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 18.389.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu vendredi 29 avr. 2011 à 18:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2010.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011049078/1267/15.

MainFirst, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 89.173.

You are hereby invited to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

of the shareholders of the Company (the General Meeting), which will be held at the registered office of the Company on 28 April 2011 at 10.30 a.m. for the purpose of voting upon the following Agenda:

Agenda:

1. Presentation of the Company's annual accounts (comprising the balance sheet, the income statement and the notes to the accounts) (the annual financial statements), as well as the Report of the Board of Directors concerning the approved annual accounts of the Company (the Directors' Report) for the year ended 31 December 2010 (the financial year 2010) and approval of the Directors' Report.
2. Resolution on the annual accounts;
3. Decision on allocation of the net results;
4. Discharge of Mr Andreas Leonhardt, Mr Moritz Pohle, Mr Daniel Van Hove and Mr Bjoern Kogler as members of the Board of Directors in respect of their duties carried out for the year ended 31 December 2010;
5. Renewal of the mandates of Mr Moritz Pohle, Mr Daniel Van Hove and Mr Bjoern Kogler as members of the Board of Directors until the end of the Ordinary General Meeting to be held in 2012;
6. Acknowledgement of the resignation of Mr Andreas Leonhardt as a member of the Board of Directors with effect from 31 March 2011;
7. Discharge of the auditors KPMG Audit, whose registered office is at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg in respect of their duties as Auditors of the Company for the year ended 31 December 2010;
8. Renewal of the mandate of the auditors KPMG Audit whose registered office is at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg as Auditors of the Company until the end of the Ordinary General Meeting to be held in 2012;

Quorum

The resolutions set forth in the Agenda for the General Meeting will require no special quorum and will be passed by a simple majority of the votes of shareholders present or represented at the meeting.

Participation

Holders of bearer shares who wish to participate in or be represented at General Meetings are kindly requested to deposit their shares at the registered office of the Company by 28 April 2011 at the latest in order to gain admission to the Ordinary General Meeting.

For and on behalf of the Board of Directors.

Référence de publication: 2011048784/755/35.

Piguet International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 111.653.

The Board of Directors convenes the Shareholders of PIGUET INTERNATIONAL FUND to attend the
ANNUAL GENERAL MEETING

to be held at the registered office on 28 April 2011 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Report of the Board of Directors and of the Authorised Auditor
2. Approval of the Financial Statements as at 31 December 2010
3. Allocation of the results
4. Discharge to the Directors
5. Renewal of the mandate of the Authorised Auditor
6. Statutory elections.

The Shareholders are advised that no quorum is required and that decisions will be taken by a simple majority of the votes cast. Proxies are available at the registered office of the Sicav. The Shareholders who wish to attend the Meeting must inform the Board of Directors (Fax nr: +352 49 924 2501 - dg.ifs.corporate.services@bdl.lu) at least five calendar days before the Meeting.

Référence de publication: 2011049130/755/20.

Sylux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 104.290.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mardi 26 avr. 2011 à 10:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2010.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011049133/1267/15.

Rinascimento Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 66.572.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the shareholders (the "Meeting") of Rinascimento Sicav (the "Company") will be held at the registered office of the Company, as set out above, on April 29, 2011 at 2 p.m., for the purpose of considering the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the board of directors and of the auditor for the accounting year ended December 31, 2010.
2. Approval of the audited annual report for the accounting year ended December 31, 2010.
3. Allocation of the results.
4. Discharge to the directors in respect of the execution of their mandates for the accounting year ended December 31, 2010.
5. Composition of the board of directors.
6. Directors' fees.
7. Election or re-election of the auditor.
8. Miscellaneous.

The resolutions submitted to the Meeting do not require any quorum. They are adopted by the simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

In order to attend the Meeting, the holders of bearer shares are required to deposit their share certificates at least five clear days prior to the Meeting at the window of BNP Paribas Luxembourg, 10A, boulevard Royal, L- 2093 Luxembourg, where forms of proxy are available.

The annual report as at December 31, 2010 is available upon request from the registered office of the Company.

By order of the board of directors.

Référence de publication: 2011049131/755/27.

SOLIDUS Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 112.495.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am 29. April 2011 um 10.00 Uhr, an der Adresse des Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichts-kommissars.
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebnisuweisung per 31. Dezember 2010.
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
4. Neuwahlen.
5. Verschiedenes.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2011049132/534/17.

V.H.K. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 50.163.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu jeudi 28 avr. 2011 à 15:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2010.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011049134/1267/15.

Vialdo S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 47.066.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 26 avril 2011 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2010, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2010.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011049135/1023/17.

Sella Global Strategy Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 66.772.

The board of directors of the Company hereby invites you to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders which will be held at 3.00 p.m. on *April 15th, 2011* at the registered office of the Company, with the following agenda:

Agenda:

1. Review and approval of the Directors' and Statutory Auditor's report for the fiscal year ended on 31st December 2010.
2. Consideration and approval of the Annual Report and Financial Statements for the fiscal year ended on 31st December 2010.
3. Allocation of the results.
4. Discharge of liabilities to the Directors and Statutory Auditor for the fiscal year ended on 31st December 2010.
5. Composition of the Board of Directors for the fiscal year ending on 31st December 2011.
6. Appointment or re-appointment of the Statutory Auditor for the fiscal year ending on 31st December 2011.
7. Miscellaneous.

Please be informed that a copy of the annual report as at December 31st, 2010 is available at the registered office of the Company upon request.

Please be advised that no quorum is required for the items as of the agenda of the annual general meeting and that decision will be taken at the majority of the votes cast.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any shareholders' meeting by proxy.

If you cannot attend this meeting, we would be grateful if you could return the enclosed proxy-form duly signed, first by telefax and then by mail to the Company c/o SELGEST S.A. 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Fax: +352 26 860 86, by April 13th, 2011 at the latest.

If you wish to participate to this meeting in person we would be grateful if you could notify the Company of your intention by April 13th, 2011 at the latest to the Company c/o SELGEST S.A. 4, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Fax: + 352 26 860 86.

Luxembourg, on March 15th, 2011

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011037684/32.

Full S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 149.472.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *20 avril 2011* à 14.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2010;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2010;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011038744/10/18.

Monsigny Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 143.364.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *18 avril 2011* à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2010;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2010;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011038745/10/18.

Jomeline Strategies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 143.320.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *18 avril 2011* à 11.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2010;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2010;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011038746/10/18.

Bonvalot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 143.312.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *18 avril 2011* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2010;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2010;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. ratification de la cooptation d'un administrateur et décharge accordée à l'administrateur démissionnaire;
6. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011038747/10/19.

Mondeville Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 143.313.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *18 avril 2011* à 10.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2010;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2010;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011038748/10/18.

LUBELAIR S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 42.233.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *18 avril 2011* à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2010.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2011043987/29/17.

RHG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 132.942.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *18 avril 2011* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2010;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2010;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011038749/10/18.

Daventry Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 143.909.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *18 avril 2011* à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2010;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2010;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011038757/10/18.

Bermonze Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 143.907.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *18 avril 2011* à 15.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2010;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2010;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011038758/10/18.

Clairvot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 143.912.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *18 avril 2011* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2010;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2010;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011038759/10/18.

Cyriel Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 143.910.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *18 avril 2011* à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2010;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2010;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011038760/10/18.

European General Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 94.997.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi *21 avril 2011* à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011043465/755/18.

Sofidra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 73.723.

Le quorum de l'assemblée Générale Extraordinaire du 3 MARS 2011 n'ayant pas été atteint, Messieurs les actionnaires sont priés d' assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le *26 avril 2011* à 8h30 en l'étude de Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, 7 rue Xavier Brasseur, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Transfert du siège social et modification du premier alinéa de l'article 3 des statuts.
- Fixation de l'adresse du siège social à L-8308 Capellen, 34-36 Parc d'Activités Capellen.
- Divers

Le conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011039384/203/16.

DECATHLON International Shareholding Plan S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 118.164.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

ainsi qu'à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société tenue au siège social à Luxembourg le mardi 19 avril 2011 à 15.00 heures et qui auront pour ordre du jour :

Ordre du jour:

I. ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

1. Modification du nombre maximum des membres du Conseil de Surveillance pour le porter à 10.
2. Capital autorisé; renouvellement de la faculté accordée à la gérance de procéder à des augmentations de capital jusqu'à un montant de EUR 75.000.000,- (soixante quinze millions d'euro).
3. Renouvellement de l'autorisation conférée à la gérance relative à la suppression du droit préférentiel de souscription.
4. Modification des statuts (article 10 alinéa 4): suppression de la mention «nommés par le T.C. du siège de DECATHLON SA»
5. Modification des statuts : possibilité accordée au Conseil de Surveillance de permettre à une personne a priori non éligible de devenir actionnaire commanditaire en raison des liens étroits qu'elle entretient avec une société du Groupe DECATHLON.
6. Modification des statuts (article 15): modification de la date de l'assemblée générale ordinaire statutaire pour la fixer au 2^{ème} jeudi de juin à 14h00 avec possibilité pour la gérance d'avancer cette date en cas de besoin.

II. ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. Rapports de la Gérance, du conseil de surveillance et du réviseur d'entreprises relatifs à l'exercice social clos au 31 décembre 2010.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à accorder à la gérance, aux membres du conseil de surveillance ainsi qu'au réviseur d'entreprises pour l'exercice de leur mandat respectif.
5. Renouvellement des mandats des membres du Conseil de Surveillance- Nomination d'un membre supplémentaire.
6. Programme de motivation des salariés et mandataires sociaux du groupe.
7. Divers.

Signatures

Le gérant commandité

Référence de publication: 2011039975/38.

Indian Investment SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 31.162.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 20 avril 2011 à 10.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2010.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011043454/660/15.

Lamazère Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 19.128.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 19/04/2011 à 9.00 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31/12/2010
3. Affectation des résultats au 31/12/2010
4. Quitus aux Administrateurs et au Commissaire
5. Ratification de la nomination d'un Administrateur par le Conseil d'Administration du 07.07.2010
6. Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire pour une période de 6 ans
7. Divers

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011043464/20.

Novalux S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 23.627.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 19/04/2011 à 14.00 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31.12.2010;
- Affectation du résultat au 31.12.2010;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Ratification de la nomination d'un Administrateur par le Conseil d'Administration du 24.06.2010;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011043477/19.

Strategy Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 49.023.

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

se tiendra le mardi 19 avril 2011 à 10.00 heures, dans les locaux de BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, sis 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises;
2. Approbation des comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2010 et de l'affectation des résultats de l'exercice;
3. Décharge aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant la réunion, aux guichets des agents chargés du service financier, tels que mentionnés dans le prospectus.

Les propriétaires d'actions nominatives désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

L'Assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées. Toute action, quelle que soit sa valeur unitaire, donne droit à une voix.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011043467/755/25.

Capital International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 8.833.

The Shareholders of Capital International Fund (CIF) are hereby convened to the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders (AGM) of CIF that will be held at the registered office of the Company on 26 April 2011 at 11:00 am CET with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the Audited Annual Report of the Company (including the Report of the Board of Directors to the Shareholders, the Financial Statements and the Independent Auditor's Report) for the reporting period ended 31 December 2010.
2. Decision on the allocation of net results including final dividend distribution.
3. Discharge of the Directors for the fiscal year ended 31 December 2010.
4. Re-election of the Directors of the Company for a one-year period ending with the Annual General Meeting of Shareholders to be held in April 2012.
5. Re-appointment of PriceWaterhouseCoopers S.à r.l. as Auditor of the Company for a one-year period ending with the Annual General Meeting of Shareholders to be held in April 2012.
6. Miscellaneous.

Shareholders who cannot be present in person at the meeting and wish to be represented are entitled to appoint a proxy to vote for them. To be valid, the proxy forms must be completed and received at the registered office of CIF (marked for the attention of Ms Mara Marangelli; fax number : +352 46 26 85 825 or by mail using the reply paid form) prior to 5:00 pm CET on 21 April 2011. Proxy forms can be obtained by contacting Ms Mara Marangelli at the +352 46 26 85-1.

The resolutions on the AGM agenda require no quorum and can be passed by a simple majority of the shares present or represented at the meeting.

For and on behalf of the Board of Directors.

Référence de publication: 2011043997/755/29.

Primera Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 107.878.

The

STATUTORY GENERAL MEETING

will be held on Thursday 21st April, 2011 at 2.30 p.m. in the Premises of BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, located at 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange in order to deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Presentation and approval of the report of the Board of Directors and the report from the Company Auditor;
2. Approval of the accounts for the financial period closed as at December 31, 2010 and the appropriation of the results from the financial period;
3. Discharge to the Directors for the performance of their mandates;
4. Statutory appointments;
5. Miscellaneous.

The owners of bearer shares wishing to attend or to be represented at the Meeting are asked to deposit their shares, at least five full days before the Meeting, at the counters of the agents responsible for the financial service, as mentioned in the prospectus.

The owners of registered shares wishing to attend or to be represented at the Meeting are admitted upon proof of their identity, subject to having made known their intention to take part in the Meeting at least five full days before the Meeting.

The Meeting will validly deliberate regardless of the number of shares present or represented and the decisions will be taken by a simple majority of the shares present or represented. Every share, whatever its unit value, gives the right to one vote.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011043469/755/27.

Wampum, Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 94.131.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 19 avril 2011 à 11.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011043470/755/18.

Britanny Investment, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 22.404.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 18 avril 2011 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011043991/534/15.

Comilfo, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R.C.S. Luxembourg B 31.157.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20.04.2011 à 11.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31.12.2010

- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- décision à prendre en conformité avec l'article 100 de la loi du 10.08.1915
- divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011043994/560/18.

Société Anonyme des Chaux de Contern, Société Anonyme.

Siège social: L-5324 Contern, rue des Chaux.

R.C.S. Luxembourg B 7.119.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *18 avril 2011*, à 15.00 heures, à Contern, rue des Chaux, à l'effet de délibérer sur l'

Ordre du jour:

suivant:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprise à l'assemblée générale sur l'exercice 2010.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010.
3. Allocation du résultat.
4. Décharge aux administrateurs et au réviseur d'entreprises.
5. Désignation du mandat du réviseur d'entreprises pour la vérification des comptes sociaux de l'exercice 2011.
6. Divers.

Conformément à l'article 16 des statuts, les actionnaires propriétaires d'actions au porteur qui désirent assister ou se faire représenter à l'assemblée générale doivent déposer leurs titres cinq jours francs avant la date fixée pour l'assemblée dans un des établissements suivants:

au siège social à Contern,

à la Banque Fortis Luxembourg,

à la Dexia Banque Internationale à Luxembourg.

Les actionnaires en nom qui désirent assister ou se faire représenter à l'assemblée générale doivent en aviser la société cinq jours au moins avant l'assemblée.

Les procurations devront être parvenues au siège social trois jours francs au moins avant l'assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011043484/6250/27.

ABN AMRO Alternative Investments, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 96.058.

The STATUTORY GENERAL MEETING

will be held on Thursday *21st April 2011* at 11.00 a.m., in the Premises of BNP Paribas Investment Partners Luxembourg S.A., located at 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange, in order to deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Presentation and approval of the report of the Board of Directors and the report from the Company Auditor;
2. Approval of the accounts for the financial period closed as at December 31, 2010;
3. Discharge to the Directors for the performance of their mandates;
4. Statutory appointments;
5. Miscellaneous.

The owners of bearer shares wishing to attend or to be represented at the Meeting are asked to deposit their shares, at least five full days before the Meeting, at the counters of the agents responsible for the financial service, as mentioned in the prospectus.

The owners of registered shares wishing to attend or to be represented at the Meeting are admitted upon proof of their identity, subject to having made known their intention to take part in the Meeting at least five full days before the Meeting.

The Meeting will validly deliberate regardless of the number of shares present or represented and the decisions will be taken by a simple majority of the shares present or represented. Every share, whatever its unit value, gives the right to one vote.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011043475/755/26.

Robeco Alternative Investment Strategies, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 87.117.

Convocation for the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on Wednesday, 20 April 2011 at 10.30 a.m. at the Registered Office of the Company, 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg with the following agenda:

Agenda:

1. Nomination of the President of the Meeting
2. Reports of the Board of Directors and of the Independent Auditors
3. Consideration and approval of the annual accounts for the financial year 2010
4. Consideration and approval of the profit appropriation for the financial year ended 31 December 2010
5. Discharge of the board of directors
6. Statutory appointments
7. Any other business

Shareholders wishing to attend and vote at the meeting should inform the bank or institution through which the shares are held in writing no later than 13 April 2011. Shareholders who hold their shares in another way should inform the Board of Directors of the Company.

Luxembourg, 29 March 2011/8 April 2011.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011043474/755/23.

FF Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 159.943.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth day of March,
before the undersigned Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
there appeared

Monument Trustees Limited, a company organized under the laws of Ireland, with registered office at 57, Herbert Lane, Dublin 2, Ireland, registered with the Registrar of Companies under number 345558,
duly represented by Mr Ali Bouhrara, maître en droit, having his professional address in Luxembourg,
by virtue of a proxy under private seal given in Dublin, Ireland on 25 March 2011.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the notary to document the deed of incorporation of a société anonyme, which he wishes to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société anonyme under the name of "FF Capital S.A." (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities in the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign

entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as equity instruments, debt instruments, patents and licenses, the administration and control of such portfolio, as well as the issuance of notes for the purpose of financing loans to a restricted number of companies, limiting such loan activity to any level not requiring any authorisation in accordance with the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended.

3.2 The Company may grant security interests over its assets in relation to the issuance of the notes.

3.3 The Company may carry out any transaction, whether commercial or financial, which are directly or indirectly connected with its corporate object at the exclusion of any activity requiring any authorisation in accordance with the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of directors.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

B. Share capital - Shares - Register of shares - Ownership and Transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1 Issued share capital

5.1.1 The Company's issued share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000), consisting of thirty-one thousand (31,000) shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each. The share capital needs to be subscribed in total and each share needs to be paid-up in cash or in kind to one quarter at least at the date of incorporation.

5.1.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be increased by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.3 Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares will be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription. However, subject to the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders, called (i) either to resolve upon an increase of the Company's issued share capital (ii) or upon the authorisation to be granted to the board of directors to increase the Company's issued share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder (s) or authorise the board of directors to do so. Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.4 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by law, repurchase or redeem its own shares.

6.6 The Company's shares are in registered form and may not be converted into shares in bearer form.

6.7 Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole shares, provided that shares shall only be able to vote if the number of fractional shares may be aggregated into one or more whole shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole share, such fractions shall not be able to vote.

Art. 7. Register of shares.

7.1 A register of shares will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shares will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, the indication of the payments made on

the shares, any transfer of shares and the dates thereof pursuant to article 8.4 of these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and Transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shares. Certificates of these recordings will be issued and signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of such share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The shares are freely transferable, subject to the terms and conditions of the law.

8.4 Any transfer of shares will become effective towards the Company and third parties either through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, pursuant to which any director may record such transfer in the register of shares.

8.5 The Company, through any of its directors, may also accept and enter into the register of shares any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 The general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, upon request in writing indicating the agenda, addressed to the board of directors or to the statutory auditor(s) by one or several shareholders representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital. In this case, the general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s) in order to be held within a period of one (1) month from receipt of such request at such place and on such date as specified in the convening notice of the meeting.

10.3 An annual general meeting of shareholders must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting, on the last day of April at three (3) p.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting of shareholders must be held on the next following business day. The board of directors or the statutory auditor(s), as the case may be, must convene the annual general meeting of shareholders within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.4 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.5 One or several shareholders, representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital, may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be sent to the Company's registered office by registered letter at least five (5) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.6 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither

be shareholders, nor members of the board of directors. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum

No quorum shall be required for the general meeting of shareholders to validly act and deliberate, unless otherwise required by law or by these articles of association.

11.4 Vote

11.4.1 Each share entitles to one (1) vote, subject to the provisions of the law.

11.4.2 Unless otherwise required by law or by these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstention and nil votes will not be taken into account.

11.5 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.6 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.7 Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking the appropriate box with a cross. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.8 The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted with a majority of two-thirds of the votes validly cast at a meeting where at least half of the Company's issued share capital is present or represented on first call. On second call, the resolution will be passed with a majority of two-thirds of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of capital present or represented at the meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

Art. 13. Adjourning general meetings of shareholders. Subject to the terms and conditions of the law, the board of directors may adjourn any general meeting of shareholders already commenced, including any general meeting convened in order to resolve on an amendment of the articles of association, to four (4) weeks. The board of directors must adjourn any general meeting of shareholders already commenced if so required by one or several shareholders representing in the aggregate at least twenty per cent (20%) of the Company's issued share capital. By such an adjournment of a general meeting of shareholders already commenced, any resolution already adopted in such meeting will be cancelled.

Art. 14. Minutes of general meetings of shareholders.

14.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

14.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

14.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

D. Management

Art. 15. Powers of the board of directors.

15.1 The Company shall be managed by a board of directors, who need not be shareholders of the Company.

15.2 If it is noted at a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder, the Company may be managed by a sole director until the general meeting of shareholders following the Company's awareness that several shareholders exist. In such case and to the extent applicable and where the term "sole director" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of directors" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole director".

15.3 The board of directors is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

15.4 In accordance with article 60 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, the Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several members of the board of directors or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

15.5 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any person acting alone or jointly with others as agent of the Company.

Art. 16. Composition of the board of directors.

16.1 The Company shall be managed by a board of directors consisting of three members at least, who need not be shareholders of the Company.

16.2 However, if the Company is incorporated by a single shareholder or if it is noted at a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder, the Company may be managed by a sole director until the general meeting of shareholders following the Company's awareness that several shareholders exist. In such case and to the extent applicable and where the term "sole director" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of directors" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole director".

Art. 17. Election and Removal of directors and Term of the office.

17.1 Directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

17.2 If a legal entity is elected director of the Company, such legal entity must designate an individual as permanent representative who shall execute this role in the name and for the account of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director and may not be a director at the same time.

17.3 Any director may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

17.4 The term of the office of a director may not exceed six (6) years and any director shall hold office until its/his/her successor is elected. Any director may also be re-elected for successive terms.

Art. 18. Vacancy in the office of a director.

18.1 If a vacancy in the office of a member of the board of directors because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise occurs, such vacancy may be filled, on a temporary basis, by the remaining board members until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on a permanent appointment, as deemed suitable.

18.2 If, in case of plurality of shareholders, the total number of members of the board of directors falls below three (3) or below such higher minimum set by these articles of association, as the case may be, such vacancy must be filled without undue delay either by the general meeting of shareholders or, on a temporary basis, by the remaining board members until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on the permanent appointment.

18.3 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole director, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 19. Convening meetings of the board of directors.

19.1 The board of directors shall meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

19.2 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each director in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of directors are present or represented at a meeting of the board of directors or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 20. Conduct of meetings of the board of directors.

20.1 The chairman of the board of directors shall preside at all meeting of the board of directors. In his/her/its absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore.

20.2 Quorum

The board of directors can act and deliberate validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of directors.

20.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of the members present or represented at a meeting of the board of directors. The chairman shall not have a casting vote.

20.4 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing any other director as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any director may represent one or several of his/her/its colleagues.

20.5 Any director who participates in a meeting of the board of directors by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such director's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of directors held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

20.6 The board of directors may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all directors on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

20.7 Save as otherwise provided by law, any director who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to taking any resolution on any other item. Where the Company has a sole director and the sole director has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole director and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction.

Art. 21. Minutes of meetings of the board of directors.

21.1 The secretary or, if no secretary has been appointed, the chairman shall draw minutes of any meeting of the board of directors, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

21.2 The sole director, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

21.3 Any copy and any excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

Art. 22. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the sole signature of any member of the board of directors or by the signature of the sole director or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the board of directors or by the sole director. Within the limits of the daily management, the Company will be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power in relation to the daily management of the Company has been delegated acting alone or jointly in accordance with the rules of such delegation.

E. Supervision

Art. 23. Auditor(s).

23.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors. The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s) and shall determine their term of office, which may not exceed six (6) years. Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

23.2 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditor'(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, the institution of statutory auditor(s) is suppressed. An independent auditor may only be removed with cause or with his approval by the general meeting of shareholders.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 24. Financial year. The Company's financial year shall begin on first (1st) January of each year and shall terminate on thirty-first (31st) December of the same year.

Art. 25. Profits.

25.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's issued share capital.

25.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

25.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the issued share capital.

25.4 Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 26. Interim dividends - Share premium.

26.1 Under the terms and conditions provided by law, the board of directors may proceed to the payment of interim dividends.

26.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the director(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 27 Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing Law

Art. 28 Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitional provisions

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on thirty-first (31st) December of the same year.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2012.

3) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The subscriber, Monument Trustees Limited, prenamed, represented as stated above, declares to subscribe all the thirty-one thousand (31,000) shares.

All the shares are entirely paid up in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions provided for in article 26 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, and expressly states that they have all been complied with.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be two thousand euro (EUR 2,000).

General meeting of shareholders

The incorporating shareholder, representing the Company's entire issued share capital and considering itself as duly convened, immediately proceeded to a general meeting of shareholders. Having first verified that it was regularly constituted, the general meeting of shareholders has passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of members of the board of directors is fixed at three (3) and the number of independent auditors at one (1).

2. The following persons are appointed as directors of the Company:

- Mr Bernard H. Hoftijzer, born on 24 March 1969, in Arnhem, The Netherlands, with professional address at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg;

- Mrs Zamyra H. Cammans, born on 11 February 1969, in Utrecht, The Netherlands, with professional address at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg; and

- Mrs Petra J.S. Dunselman, born on 6 April 1965, in Amsterdam, The Netherlands, with professional address at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

3. The following person is appointed as independent auditor of the Company:

Deloitte S.A., a société anonyme existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, registered with the Luxembourg Trade and Companies' register under number B 67.895.

4. The term of the office of the directors and of the independent auditor shall end on the date when the general meeting of shareholders/sole shareholder, as the case may be, shall resolve upon the approval of the Company's accounts of the financial year 2011 or at any time prior to such date as the general meeting of shareholders/sole shareholder, as the case may be, may determine.

5. The address of the Company's registered office is set at 52-54, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-cinq mars,

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Monument Trustees Limited, une société constituée et existante sous les lois d'Irlande, ayant son siège social au 57, Herbert Lane, Dublin 2, Ireland, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés irlandais sous le numéro d'inscription 345558,

dûment représentée par Monsieur Ali Bouhrara, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Dublin, Irlande le 25 mars 2011.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre le propriétaire actuel des actions et/ou toute personne qui sera un actionnaire dans le futur, une société dans la forme d'une société anonyme sous la dénomination «FF Capital S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet social de la Société est la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portefeuille de valeurs mobilières constitué d'intérêts et de droits de tout genre et de toute autre forme d'investissement dans des entités au Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par voie de souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou droits de toute nature que ce soit, tel que les instruments de capitaux propres, de dettes, des brevets et licences, l'administration et le contrôle de ce portefeuille, ainsi que l'émission d'obligations dans le but de financer des prêts à un nombre limité de sociétés, en limitant cette activité de prêt à un niveau ne nécessitant pas d'autorisation conformément à la loi du 5 Avril 1993 sur le secteur financier, tel que modifiée.

3.2 La Société peut accorder des sûretés sur ses actifs par rapport à l'émission d'obligations.

3.3 La Société peut effectuer toutes transactions, commerciales ou financières, qui sont directement ou indirectement liées avec son objet social à l'exclusion de toute activité nécessitant une autorisation conformément à la loi du 5 Avril 1993 sur le secteur financier, tel que modifiée.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Actions - Registre des actions - Propriété et Transfert des actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Capital social émis

5.1.1 La Société a un capital social émis de trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par trente et un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.1.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être augmenté par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.3 Toutes nouvelles actions à payer en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires/à l'actionnaire existant(s). Dans le cas où plusieurs actionnaires existent, ces actions seront offertes aux actionnaires en proportion du nombre d'actions détenues par eux dans le capital social de la Société. Le conseil d'administration devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux actionnaires annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, aux conditions requises par la loi, l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer (i) soit sur une augmentation du capital social émis de la Société, (ii) soit sur l'autorisation à donner au conseil d'administration d'augmenter le capital social émis de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) ou autoriser le conseil d'administration à le faire. Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être diminué par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en actions ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

6.3 Le droit d'un actionnaire dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre d'actions qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre évènement similaire concernant tout actionnaire ou l'actionnaire unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra, aux conditions et termes prévus par la loi, racheter ou retirer ses propres actions.

6.6 Les actions de la Société sont émises sous forme nominative et ne peuvent être converties en actions au porteur.

6.7 Les fractions d'actions auront les mêmes droits que les actions entières sur une base proportionnelle, étant entendu qu'une ou plusieurs actions ne pourront voter que si le nombre des fractions d'actions peut être réuni en une ou plusieurs actions. Dans le cas où des fractions d'actions ne pourront pas être réunies en une action entière, de telles fractions d'actions ne pourront pas voter.

Art. 7. Registre des actions.

7.1 Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque actionnaire, sa résidence, son siège social ou principal, le nombre d'actions qu'il détient, l'indication des sommes payées pour ces actions, tout transfert les concernant, les dates de ceux-ci selon l'article 8.4 des présents statuts, ainsi que toutes garanties accordées sur ces actions.

7.2 Chaque actionnaire notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'actionnaire qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et Transfert d'actions.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des actions peut être apportée par l'enregistrement d'un actionnaire dans le registre des actions. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'actionnaire en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de l'action à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les actions sont librement cessibles, sous réserve des conditions et termes prévus par la loi.

8.4 Toute cession d'action sera opposable à la Société et aux tiers soit par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, soit sur notification de la cession à la Société, ou par l'acceptation de la cession par la Société, conformément auxquelles tout administrateur peut enregistrer la cession dans le registre des actions.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses administrateurs, peut aussi accepter et entrer dans le registre des actions toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des actionnaires

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

9.1 Les actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des actionnaires, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Dans ce cas et lorsque le terme "actionnaire unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à „l'assemblée générale des actionnaires" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à „l'actionnaire unique".

9.3 L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des actionnaires.

10.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut à tout moment être convoquée, selon le cas, par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée, selon le cas, par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société en fait la demande écrite auprès du conseil d'administration ou du/des commissaire(s) aux comptes, en indiquant l'ordre du jour. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires doit être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes afin d'être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.3 Une assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée, le dernier jour du mois d'avril à quinze (15) heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue le jour ouvrable suivant. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes, selon le cas, doit convoquer l'assemblée générale annuelle des actionnaires dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.4 L'avis de convocation à toute assemblée générale des actionnaires doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.5 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société peut requérir du conseil d'administration l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des actionnaires.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des actionnaires, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient actionnaires ou membres du conseil d'administration. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des actionnaires.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des actionnaires.

11.3 Quorum

Aucun quorum n'est requis pour que l'assemblée générale des actionnaires agisse et délibère valablement, sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts.

11.4 Vote

11.4.1 Chaque action donne droit à un (1) vote, sous réserve des dispositions de la loi.

11.4.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

11.5 Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

11.6 Tout actionnaire qui prend part à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.7 Chaque actionnaire peut voter à une assemblée générale des actionnaires à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se réfèrent.

11.8 Le conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social émis de la Société est présente ou représentée au premier vote. Au second vote, la décision sera adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors de l'assemblée, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

Art. 13. Report des assemblées générales des actionnaires. Sous réserve des termes et conditions de la loi, le conseil d'administration peut reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée jusqu'à quatre (4) semaines, y compris toute assemblée générale des actionnaires convoquée pour décider d'une modification des statuts. Le conseil d'administration doit reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée si cela est demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social émis de la Société. Par un tel report d'une assemblée générale des actionnaires déjà engagée, toute décision déjà adoptée lors de cette assemblée sera annulée.

Art. 14. Procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires.

14.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout actionnaire qui en fait la demande.

14.2 De même, l'actionnaire unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

14.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

D. Le conseil d'administration

Art. 15. Pouvoirs du conseil d'administration.

15.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration dont les membres ne doivent pas nécessairement être des actionnaires.

15.2 S'il est constaté lors d'une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée générale des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire. Dans ce cas et lorsque le terme "administrateur unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au „conseil d'administration" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à „l'administrateur unique".

15.3 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toutes actions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale des actionnaires.

15.4 Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs ou à toute autre personne, actionnaire ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le conseil d'administration détermine la désignation, les conditions de retrait et l'étendue des pouvoirs attachées à ces délégations de pouvoir.

15.5 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 16. Composition du conseil d'administration.

16.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration se composant de trois membres au moins, qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la Société.

16.2 Cependant, si la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée générale des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire. Dans ce cas et lorsque le terme "administrateur unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au „conseil d'administration" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à „l'administrateur unique".

Art. 17. Election et Révocation des administrateurs et Terme du mandat.

17.1 Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

17.2 Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner une personne physique comme représentant permanent, qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur. Une personne physique ne peut être le représentant permanent que d'un (1) administrateur et ne peut pas en même temps être lui-même administrateur.

17.3 Tout administrateur peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

17.4 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) années et tout administrateur exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout administrateur sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 18. Vacance dans le mandat d'un administrateur.

18.1 Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une incapacité juridique, d'une faillite, d'une retraite ou autre, cette vacance peut être provisoirement comblée par les administrateurs restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera sur une nomination permanente, si cela apparaît approprié.

18.2 Si, dans le cas où il existe plusieurs actionnaires, le nombre total des membres du conseil d'administration devient inférieur à trois (3) ou à un minimum supérieur fixé par les présents statuts, le cas échéant, cette vacance doit être comblée sans délai soit par l'assemblée générale des actionnaires soit, provisoirement, par les administrateurs restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera sur la nomination permanente.

18.3 Dans l'hypothèse où la vacance intervient dans le mandat de l'administrateur unique de la Société, cette vacance doit être comblée sans délai par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 19. Convocation des réunions du conseil d'administration.

19.1 Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

19.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil d'administration doit être donné à tous les administrateurs par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 20. Conduite des réunions du conseil d'administration.

20.1 Le président du conseil d'administration préside à toute réunion du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration peut provisoirement élire un autre administrateur comme président temporaire.

20.2 Quorum

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

20.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion du conseil d'administration. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

20.4 Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre administrateur comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

20.5 Tout administrateur qui prend part à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

20.6 Le conseil d'administration peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les administrateurs sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque administrateur, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

20.7 Sauf si la loi en dispose autrement, tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil d'administration qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration. Cet administrateur ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Tout conflit d'intérêts de ce type doit être rapporté à l'assemblée générale des actionnaires suivante, avant que toute décision concernant tout autre point ne soit prise. Lorsque la Société a un administrateur unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et l'administrateur unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause.

Art. 21. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

21.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

21.2 L'administrateur unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

21.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

Art. 22. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la seule signature de n'importe quel membre du conseil d'administration ou par la signature de l'administrateur unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué agissant seule ou conjointement conformément aux règles d'une telle délégation.

E. Surveillance de la société

Art. 23. Commissaire(s) - Réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

23.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera le ou les commissaire(s) et déterminera la durée de son/leur mandat, qui ne pourra excéder six (6) ans. Tout commissaire peut être déduit de ses fonctions à tout moment, sans notice préalable et avec ou sans cause par l'assemblée générale des actionnaires.

23.2 Si les actionnaires de la Société désignent un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) en accord avec l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises l'institution de commissaires (le cas échéant) sera supprimée. Un réviseur d'entreprises agréé peut être démis de ces fonctions uniquement pour faute ou avec son approbation par l'assemblée générale des actionnaires.

F. Exercice - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 24. Exercice. L'exercice de la Société commence le premier (1^{er}) janvier de chaque année et se termine le trente-et-un (31) décembre de la même année.

Art. 25. Bénéfices.

25.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

25.2 Les sommes allouées à la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire accepte cette affectation.

25.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social émis.

25.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, et sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 26. Dividendes provisoires - Prime d'émission.

26.1 Aux conditions et termes prévus par la loi, le conseil d'administration pourra procéder à la distribution de bénéfices provisoires.

26.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux actionnaires par une résolution des actionnaires/ de l'actionnaire ou des administrateurs/de l'administrateur, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 27. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi Applicable

Art. 28. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente-et-un (31) décembre de la même année.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2012.
- 3) Les bénéfices provisoires peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice de la Société.

Souscription et Paiement

Le souscripteur Monument Trustees Limited, prénommé, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les trente et un mille (31.000) actions.

Toutes les actions sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille euros (EUR 2.000).

Assemblée générale des actionnaires

L'actionnaire constituant, représentant l'intégralité du capital émis de la Société et considérant avoir été dûment convoqué, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale des actionnaires. Après avoir vérifié que l'assemblée est valablement constituée, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par l'assemblée générale des actionnaires.

1. Le nombre de membres au conseil d'administration a été fixé à trois (3) et le nombre de réviseurs d'entreprises agréées à un (1).

2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la Société:

- Monsieur Bernard H. Hoftijzer, né le 24 mars 1969 à Arnhem, Pays Bas, ayant son adresse professionnelle au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg;

- Madame Zamyra H. Cammans, née le 11 février 1969 à Utrecht, Pays Bas, ayant son adresse professionnelle au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg; et

- Madame Petra J.S. Dunselman, née le 6 Avril 1965, à Amsterdam, Pays Bas, ayant son adresse professionnelle au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

3. L'entité suivante a été nommée réviseur d'entreprises agréé de la Société:

Deloitte S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895.

4. Le mandat des administrateurs et du réviseur d'entreprises agréé se termine à la date à laquelle l'assemblée générale des actionnaires ou l'actionnaire unique, selon le cas, décide de l'approbation des comptes de la Société pour l'exercice

social 2011 ou à toute date antérieure déterminée par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique, selon le cas.

5. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 52-54 Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, à la date indiquée au début de ce document.

Et après lecture faite et interprétation donnée mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BOUHRARA et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 mars 2011. LAC/2011 / 14283. Reçu soixante quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 30 mars 2011.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2011047128/760.

(110052382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

Euro Marine Services SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 81.718.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui aura lieu le *15 avril 2011* à 16.00 heures au siège social de la Société, 9, rue de St. Hubert à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire sur les Comptes annuels de l'exercice se terminant au 31/12/2010.
2. Approbation des Comptes annuels (Bilan et Comptes de Pertes & Profits) pour l'exercice se terminant au 31/12/2010 - affectation du résultat.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice écoulé.
4. Divers

Pour le Conseil d'Administration

F. Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011045159/20.

Loubard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 138.061.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le *19 avril 2011* à 9.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2010,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011043995/833/18.

AMM Finance Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.
R.C.S. Luxembourg B 99.080.

Les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de AMM FINANCE SICAV qui se tiendra le 19 avril 2011 à 11.00 heures, au 41, Op Bierg, L-8217 Mamer.

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport du conseil d'Administration et du rapport du réviseur d'entreprises pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2010;
2. Approbation des états financiers et du compte de résultats pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2010;
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2010;
4. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises;
5. Nominations Statutaires;
6. Divers

Le rapport annuel est disponible au siège social de la Société.

Conformément aux dispositions des Statuts et aux prescriptions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les décisions de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires dûment convoquée ne requièrent aucun quorum et sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés et votant.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de BANQUE DE LUXEMBOURG, société à Luxembourg.

Les propriétaires d'actions nominatives désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir trois jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

Les procurations pour être représenté à cette assemblée peuvent être obtenues au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011044002/755/29.

Aquimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 101.762.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu vendredi 22 avr. 2011 à 16:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2010.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011044498/1267/15.

Gorinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R.C.S. Luxembourg B 66.735.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20.4.2011 à 15H00 au 4, rue Tony Neuman L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31.12.2010

- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011043998/560/16.

Trafco S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 109.109.

—
Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 20 avril 2011 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2010,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011044000/833/18.

C&L Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 159.980.

—
STATUTS

L'an deux mil onze, le vingt-huit mars,

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

La société privée à responsabilité limitée de droit belge «C.H.», ayant son siège social à B-5080 La Bruyère, 21, rue Royale, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Etienne de Francquen, notaire de résidence à Namur, Belgique, le 14 juillet 2010, numéro d'entreprise Banque Carrefour 827.938.649,

représentée par sa gérante unique, Madame Caroline HUET, née à Namur, Belgique, le 06 septembre 1975, demeurant à B-5080 Emines, 21, rue Royale, nommée à cette fonction aux termes d'une décision prise lors de l'assemblée générale constitutive.

Laquelle comparante a requis du notaire instrumentant qu'il dresse l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé, entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de C&L Partners (ci-après désignée par la «Société») qui sera régie par les lois y relatives, et en particulier par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision des actionnaires, dans les formes requises pour les modifications des Statuts, telles que décrites à l'Article 17 ci-après.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'exploitation d'un cabinet de conseil spécialisé en management, organisation, stratégie, marketing, communication et développement commercial;

Toutes fonctions de consultance et/ou services liés aux domaines de l'informatique, des ressources humaines, de l'engineering, des finances en ce compris la formation, le conseil en organisation et le coaching;

Toute activité dans le secteur informatique dont notamment la gestion de projets et d'infrastructures, le développement applicatif, l'achat et la vente de matériel;

L'organisation pour compte propre ou pour compte de tiers d'événements, de séminaires, de colloques et/ou réunions d'entreprises, en ce compris la mise à disposition de locaux et/ou services avec ou sans repas et/ou boissons, avec ou sans service traiteur;

La prospection et la recherche d'autres intermédiaires et/ou consultants pour la mise en relation avec d'autres entreprises;

La sélection, le recrutement et le coaching de candidats à l'embauche;

Les activités d'outplacement et d'assessment;

La prise de participation, la coopération et la direction d'autres entreprises d'objet similaire, identique ou analogue.

La société a également pour objet:

Toute activité de gestion, d'administration, liquidation, direction, organisation, sous quelque forme que ce soit. Elle pourra participer à tout organe de société, gérance, conseil d'administration, comité de direction, gestion journalière et représentation;

Toute participation au conseil, à l'assistance, à la surveillance interne des sociétés et entreprises dans lesquelles elle a investi, sous quelque forme que ce soit, dans les matières d'expertise de la société, évoquées dans le présent objet social.

La société pourra réaliser son objet en tous lieux, de toutes les manières et suivant les modalités qui lui paraîtront les mieux appropriées.

La société pourra réaliser toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet ou qui seraient de nature à faciliter la réalisation.

La société pourra emprunter et se porter garant pour quiconque.

Enfin, la société pourra notamment s'intéresser par voie d'apports, de souscription, de fusion, de prise de participation, d'intervention financière, ou par tout autre mode dans toutes autres entreprises, associations ou sociétés ayant tout ou en partie un objet similaire, analogue ou connexe au sien ou susceptible d'en favoriser l'extension ou le développement.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Commune de Koerich. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la commune par décision du conseil d'administration. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

Art. 5. Capital social - Actions et Certificats d'actions.

5.1. Capital social

Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en cent (100) actions ayant chacune une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-).

5.2. Actions

Les actions seront nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

Des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires, à leur demande. La cession d'actions nominatives devra être effectuée par une déclaration de cession inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne dûment mandatée à cet effet. Une cession pourra aussi être effectuée par le dépôt à la Société du certificat d'actions nominatives, dûment endossé en faveur du cessionnaire.

Art. 6. Augmentation de capital. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée dans les formes requises pour les modifications des présents Statuts, telles que prévues à l'Article 17 ci-après.

Art. 7. Assemblées des actionnaires.

7.1. Chaque assemblée des actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente l'intégralité des actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, à sa seule discrétion, souhaitera une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

7.2. Le quorum, les majorités et les délais requis par la loi sont applicables aux convocations et à la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf autrement prévu par les présents statuts.

7.3. Chaque action ordinaire donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme, par courrier électronique ou par télex.

7.4. Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents et représentés.

7.5. Le conseil d'administration pourra déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour pouvoir participer aux assemblées.

7.6. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ni publication préalables.

Art. 8. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 14.00 heures.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le premier jour ouvrable bancaire qui suit. L'assemblée générale pourra être tenue à l'étranger si de l'opinion absolue et finale du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires, ordinaires ou extraordinaires, pourront être tenues en lieu et place tels que spécifié dans les convocations des assemblées respectives. Elles peuvent être tenues au siège social ou à tout autre lieu.

Art. 9. Conseil d'administration.

9.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

9.2. Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période de six ans au maximum et restent en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

9.3. Un administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à n'importe quel moment sur décision adoptée par les actionnaires.

9.4. En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateur, pour cause de décès, retraite ou autre, les administrateurs restants peuvent nommer un ou plusieurs successeurs pour occuper ces postes vacants, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

9.5. Les membres du conseil d'administration ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant qu'administrateur, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires. La Société pourra rembourser aux administrateurs les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenues lors de la participation à des réunions du conseil d'administration.

9.6. Les administrateurs ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société

Art. 10. Modalités de réunion du conseil d'administration.

10.1. Le conseil d'administration pourra désigner parmi ses membres un président et un vice-président. Il pourra aussi choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un administrateur, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

10.2. Le président préside toutes les assemblées des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en cas d'empêchement de sa part ou en son absence, les actionnaires respectivement le conseil d'administration pourront nommer un autre président pro tempore par vote à la majorité des présents à ces assemblées ou ces réunions du conseil d'administration.

10.3. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans la convocation.

10.4. Chaque administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre administrateur, par écrit, par fax, par courrier électronique, par télégramme ou par télex, comme son mandataire. L'utilisation d'équipements pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée et les administrateurs utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit, télécopie, courrier électronique, télégramme, télex ou par téléphone, mais dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit.

10.5. Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à ces réunions.

10.6. Dans le cas où un administrateur de la Société pourrait avoir un intérêt personnel opposé dans une transaction de la Société, cet administrateur devra faire connaître au conseil d'administration son intérêt personnel et ne pourra délibérer ou voter une telle transaction, et le conseil d'administration devra rendre compte de l'intérêt de cet administrateur à la prochaine assemblée des actionnaires sous la responsabilité du conseil d'administration.

10.7. Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration.

Art. 11. Procès-verbaux des conseils d'administration.

11.1. Les résolutions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signées par le président (ou en son absence par le président pro tempore qui a présidé cette réunion) et par le secrétaire, ou par un notaire, et seront déposées dans les livres de la Société.

11.2. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou ailleurs seront signés par le président, ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs du conseil d'administration.

12.1. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires, tombent sous la compétence du conseil d'administration.

12.2. Le conseil d'administration pourra déléguer, avec l'accord préalable de l'assemblée des actionnaires, ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un des membres du conseil d'administration, qui aura le titre d'administrateur-délégué. Il pourra en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes, qui n'ont pas besoin d'être administrateur, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Signature. La société se trouve engagée soit par la signature collective de tous les administrateurs, soit par la signature individuelle du ou des délégué(s) du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 14. Contrôle des comptes. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, tel que prévu par la loi et qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne dépassant pas six ans.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Réserve légale

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués à la réserve requise par la loi. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

15.2. Dividendes

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net et pourra déclarer de temps à autre des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration.

Des dividendes intermédiaires pourront être distribués, sous réserve des conditions prévues par la loi, sur décision du conseil d'administration et suivant rapport du ou des commissaires aux comptes.

Art. 16. Dissolution et Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 17. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés par l'assemblée des actionnaires selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 18. Loi applicable. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par après.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social de la Société débute le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social débutera à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2011.

La première assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires se tiendra en 2012.

Souscription

Toutes les actions ont été intégralement libérées par apports en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire instrumentaire au moyen d'un certificat bancaire, et sont toutes souscrites par la fondatrice précitée, la société privée à responsabilité limitée C.H. pour laquelle accepte sa gérante préqualifiée.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ € 1.200,-

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.

2. Est nommée administrateur:

Madame Caroline HUET, gérante de société, née à Namur, Belgique, le 06 septembre 1975, demeurant à B-5080 Emines, 21, rue Royale.

Le mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2016.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Fabien ANASTASIADIS, employé, né à Calais, France, le 03 mars 1969, demeurant à B-5080 Emines, 21, rue Royale.

Le mandat de commissaire aux comptes viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires à tenir en l'année 2016.

4. Le siège social de la société est établi à L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

5. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Huet, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 29 mars 2011. Relation: CAP/2011/1192. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€

Le Receveur (signé): I. Neu.

POUR COPIE CONFORME,

Capellen, le 1^{er} avril 2011.

Référence de publication: 2011047267/222.

(110053243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

Pamphili S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 154.725.

L'an deux mille dix, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

- La société anonyme de droit luxembourgeois dénommée SIBAD INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724, Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg Section B n° 46.798,

ici valablement représentée par deux administrateurs actuellement en fonction, à savoir:

- Monsieur Luca Checchinato, employé, demeurant professionnellement 19/21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg et

- Madame Emanuela Corvasce, employée, demeurant professionnellement 19/21, boulevard du Prince Henri, ci-après nommé «l'associé unique»,

que la société «Pamphili S.à r.l.», société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous le numéro B 154.725, établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard Prince Henri,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 juillet 2010, acte publié au Mémorial C numéro 1965 du 22 septembre 2010.

L'actionnaire unique, représenté comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision de mise en liquidation volontaire de la société;

2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;

3. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour. Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide la dissolution et la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommée liquidateur, H.R.T. Révision S.A., avec siège social à 23, Val Fleuri à L-1528 Luxembourg, RCSL B n° 51.238.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: L. CHECCHINATO, E. CORVASCE, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 4 janvier 2011, LAC/2011/502. Reçu douze Euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Référence de publication: 2011009350/52.

(110010783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Demyio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3509 Dudelange, 18, rue Lentz.

R.C.S. Luxembourg B 139.829.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011028579/9.

(110034828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

E.G. Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 109.281.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011036425/10.

(100200657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.
